

R

2

MARIE LE ROY LADURIE

*Sr Marie de l'Assomption, s. a.*

# PÂQUES AFRICAINES

DE LA COMMUNAUTÉ CLANIQUE  
À LA COMMUNAUTÉ CHRÉTIENNE

MOUTON

HL  
3773

IXIÈME SECTION : SCIENCES ÉCONOMIQUES ET SOCIALES  
ÉCOLE PRATIQUE DES HAUTES ÉTUDES SORBONNE

LE MONDE D'OUTRE-MER  
PASSÉ ET PRÉSENT

DE LA COMMUNAUTÉ CLANIQUE  
À LA COMMUNAUTÉ CHRÉTIENNE

PÂQUES  
AFRICAINES

DE LA COMMUNAUTÉ CLANIQUE  
À LA COMMUNAUTÉ CHRÉTIENNE

13207

1° G  
6150

II, 7)

ÉCOLE PRATIQUE DES HAUTES ÉTUDES — SORBONNE  
SIXIÈME SECTION : SCIENCES ÉCONOMIQUES ET SOCIALES

LE MONDE D'OUTRE-MER  
PASSÉ ET PRÉSENT

TROISIÈME SÉRIE

ESSAIS

VII

PARIS

MOUTON & CO  
MCMLXV

LA HAYE

MARIE LE ROY LADURIE

*Sr Marie de l'Assomption, s.a.*

# PÂQUES AFRICAINES

DE LA COMMUNAUTÉ CLANIQUE  
À LA COMMUNAUTÉ CHRÉTIENNE

PRÉFACE DE GABRIEL LE BRAS

PARIS

MOUTON & CO

LA HAYE

MCMLXV

MARIE LE ROY LADURIE  
2, Place de l'Université, Paris 12.

PÂQUES

CET OUVRAGE A ÉTÉ  
PUBLIÉ AVEC LE CONCOURS  
DU CENTRE NATIONAL DE  
LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

DE LA  
À LA COMMUNAUTÉ CHRETIENNE

PREFACE DE GABRIEL DE BRAS



## PRÉFACE

Mon seul titre à la présentation du mémoire composé par M<sup>me</sup> Le Roy Ladurie, en religion Mère Marie de l'Assomption, est d'avoir encouragé pendant plusieurs années une élève brillante qui traitait, avec les conseils de deux maîtres qualifiés, mes collègues Georges Balandier et Paul Mercier, un sujet qui depuis longtemps me passionne, comme tous les sociologues, la transformation radicale de la structure d'un groupe et les répercussions sur la vie de ses membres.

Pouvait-on choisir une révolution plus complète que celle qui transporte une jeune fille du clan au couvent ?

Chez les Mossi, tous sont soumis sans réserve à la puissance du père. Il décide particulièrement, avec l'assentiment de la parenté, le mariage des filles, dont la fonction sociale sera essentiellement d'assurer la perpétuité du clan par de nombreuses parturitions et sa prospérité par l'accomplissement de tous les besoins domestiques<sup>1</sup>. A peine lui permet-on de modestes gains, qui lui procureront de menus objets dont elle garde jalousement la propriété. Dans le couvent, la religieuse, ayant renoncé à tout commerce charnel, est, sous l'autorité de la Supérieure, privée de tout bien personnel : les trois vœux de pauvreté, chasteté, obéissance l'ont arrachée à sa vocation coutumière (où l'idée de virginité est impensable), à son maître traditionnel, à son goût pour le colifichet. Qu'un changement si radical ait pu se faire en quelques années, nous en sommes les témoins stupéfaits.

Comment expliquer d'abord l'attraction des jeunes filles pour la vie religieuse ? Par la hantise du salut (« insoupçonnée de la théodicée africaine »), l'amour de Dieu, le service de l'Église et du prochain, l'attrait d'une famille universelle. Mère Marie de l'Assomption ne cache point que parfois des pressions s'exercent dans certaines familles de catéchistes ou de la part de prédicateurs excessifs. Mais elle tient pour certain que la liberté est beaucoup moins menacée par ces sollicitations intempestives que par les oppositions.

1. La polygamie est très développée, en vue de l'accroissement de la famille patriarcale. Il est clair que la notion de virginité est inconcevable dans une société qui ne considère la femme que comme « donneuse de vie », qu'obéir à tout autre que le chef ne peut venir à l'esprit et que la pauvreté n'a point de sens.

*Les résistances vinrent d'abord des fiancés (auxquels une fille était promise parfois avant même sa naissance), des cercles de parents, jusqu'au chef de la grande famille patriarcale. Il y a eu des scènes violentes, des tentatives de rapt : on s'étonnera qu'elles aient été rares et généralement sans effet.*

*On ne pouvait songer à un transfert intégral de règles européennes aux communautés africaines. Le costume, par exemple, et l'habitat sont adaptés aux conditions locales, le postulat dure trois ans (au lieu de six mois), des précautions rigoureuses sont prises pour préserver de toutes les tentations contre la chasteté, le chapitre des coupes est aboli.*

*Accepter la règle ainsi adaptée coûte beaucoup moins que d'accepter pour toute la vie le passage du clan à la communauté. Le renoncement à la maternité, la soumission à une hiérarchie toute nouvelle, l'oubli des animosités ancestrales imposent un sacrifice quotidien. L'obéissance, surtout, à une sœur de race, et qui peut être plus jeune que ses subordonnées, ne va pas sans heurt. Cependant, les défections sont rares et la spiritualité semble se maintenir à un niveau élevé.*

*La société globale ne pouvait être insensible à la naissance et au développement des congrégations féminines. Des valeurs imprévues lui sont proposées ; la condition de la femme est mise en question, par la liberté de choix puis d'aller et venir qu'introduit chez les Mossi la vie religieuse ; le clan est ébranlé par des sociétés indépendantes et des mœurs nouvelles. La coutume est en plein développement rationnel et déjà plusieurs des vœux exprimés dans cet ouvrage, écrit voici quatre ans, sont-ils accomplis, au lendemain du Concile.*

*Les commissaires chargés d'examiner cette théorie ont loué un apport sérieux à la sociologie et à la psychologie ; à l'ethnographie et à l'histoire d'une civilisation. Il ne leur appartenait point de juger ce que l'on pourrait appeler la sociologie pastorale, si naturellement chère à une religieuse. Ils ne pouvaient détourner Mère Marie de l'Assomption du souci qu'elle a d'observer une expérience missionnaire et de l'adaptation intelligente des règles d'une congrégation à une population très éloignée de notre Occident et riche de traditions respectables. Cette conclusion, qui échappe à la compétence de l'Enseignement supérieur, n'est cependant point pour lui sans intérêt en tant qu'elle concerne la psychologie des peuples et l'histoire de ces corporations si importantes dans tous les continents que sont les congrégations religieuses. Aucun de ceux qui connaissent la Mère Marie de l'Assomption ne sera surpris de la finesse et du tact qu'elle montre dans ces derniers chapitres, qu'elle tient sans doute pour le couronnement de ses enquêtes, et où tout lecteur appréciera pour le moins le prolongement logique, dans l'action, d'une pensée toujours lucide.*

Gabriel LE BRAS

## INTRODUCTION

La sociologie des congrégations religieuses féminines est encore à ses débuts : très peu de travaux qui en traitent ont vu le jour en Europe et en Amérique ; aucun, à notre connaissance, n'a porté sur les religieuses africaines. Pourtant, comme l'a fait remarquer souvent M. le professeur Le Bras, la sociologie des « communautés de perfection » est d'un grand intérêt dans l'étude de n'importe quelle religion. Leur état de prospérité ou de déclin est révélateur du degré de vitalité de la religion elle-même.

Dans la religion chrétienne, le monachisme, depuis ses origines, est considéré seulement comme l'épanouissement plénier de la vie baptismale. La tendance à la perfection exprime le programme de tout homme et de toute femme vivant dans l'Église. Mais il y a pourtant, dans cette Église, un ensemble de fidèles dont l'existence se caractérise par une recherche plus absolue et mieux organisée de la perfection : c'est l'état religieux qui, au cours des siècles, a été reconnu par l'Église elle-même comme une institution ayant ses lois particulières.

La fondation massive des congrégations féminines africaines après une courte période d'évangélisation, est un phénomène des plus notables dans l'histoire de l'Église, durant la première moitié du xx<sup>e</sup> siècle, surtout si l'on n'oublie pas que le célibat consacré de la femme contredit radicalement la vision religieuse de l'Africain et sa notion de la féminité. Il y a loin de la communauté clanique à la communauté de perfection chrétienne. C'est un long « passage » que cette « Pâque » africaine.

Mais cette étape, si rapidement franchie dans le temps, est-elle le signe d'une intégration véritable des valeurs autochtones dans l'idéal et la pratique de la perfection évangélique ? La question semble se poser, un peu partout, en Afrique, maintenant que les congrégations féminines des jeunes Églises africaines accèdent à l'autonomie.

Nous nous proposons de répondre partiellement à cette question qui présente un intérêt d'une grande actualité. Nous avons donc choisi une petite congrégation, celle des « Sœurs noires de

l'Immaculée-Conception de Ouagadougou », presque exclusivement issues de la même ethnie : les Mossi, fixés en Haute-Volta sans doute depuis le <sup>x</sup>e siècle, et dont la structure coutumière a résisté aux divers assauts des envahisseurs, et même à la colonisation.

Dans la première partie de cet ouvrage, nous envisagerons la communauté traditionnelle : le milieu mossi, presque exclusivement rural, bien délimité ethniquement et géographiquement. Puis nous essaierons d'y situer la place de la jeune fille mossi.

Dans la seconde partie, nous étudierons les étapes du passage de cette jeune fille animiste dans la communauté chrétienne, — par le baptême, — puis dans l'état de perfection religieuse.

Notre enquête a été préparée, par trois ans d'initiation aux problèmes de la sociologie religieuse générale, grâce aux cours de M. le professeur Le Bras, et par deux années d'étude de sociologie africaine, sous la direction de MM. les professeurs Balandier et Mercier, auxquels nous exprimons ici notre vive reconnaissance.

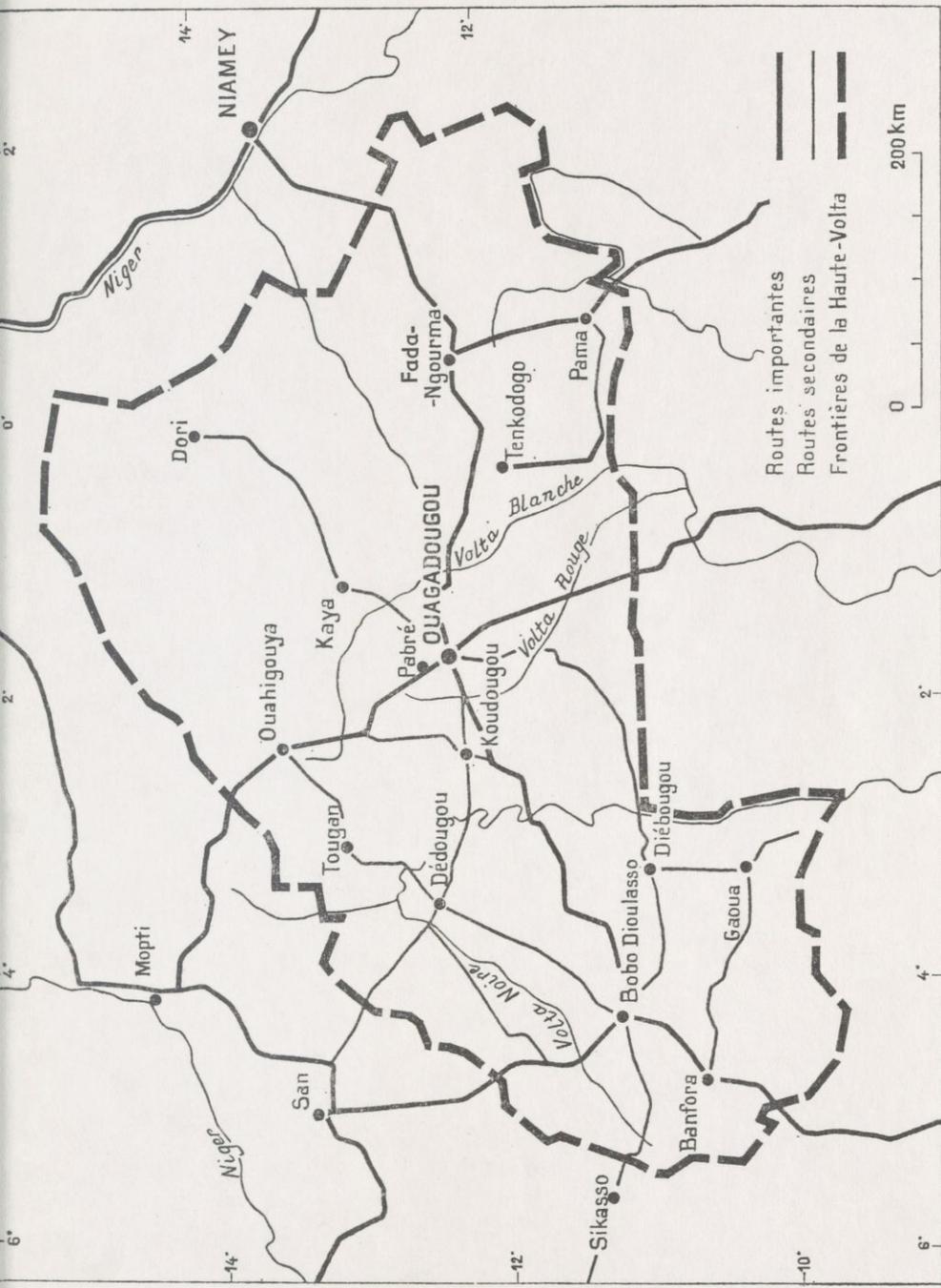
Au cours d'un voyage de deux mois en Haute-Volta (décembre 1959-janvier 1960), nous avons pu faire quelques observations personnelles sur la condition de la femme mossi, et visiter un certain nombre de chrétientés, pour étudier les problèmes de la conversion. Mais notre enquête la plus approfondie a été menée dans une maison de formation des sœurs de Ouagadougou. Notre intérêt s'est porté très particulièrement sur l'histoire des vocations. Dans un si bref délai, il ne nous a pas été possible de pousser nos recherches aussi loin que nous l'aurions désiré, et de nous rendre dans tous les postes où s'exerce l'apostolat des sœurs, bien que nous en ayons visité un certain nombre. Grâce à l'obligeance des Pères et Sœurs « missionnaires de Notre-Dame d'Afrique », nous avons pu avoir accès à des documents écrits sur les coutumes et la religion mossi, la liturgie et l'apostolat missionnaires, et surtout la naissance de la congrégation religieuse mossi.

Mais c'est aussi auprès du clergé et des sœurs africaines que nous avons recueilli les renseignements oraux les plus suggestifs. Nous tenons donc à remercier encore tous ceux et celles qui nous ont reçue et aidée durant notre séjour en Haute-Volta.

Malheureusement, nos observations et statistiques datent toutes de 1960, car divers contretemps ont retardé l'édition de notre ouvrage. Nous n'avons donc pas pu tenir compte des modifications apportées à la congrégation par son dernier chapitre général (1961).

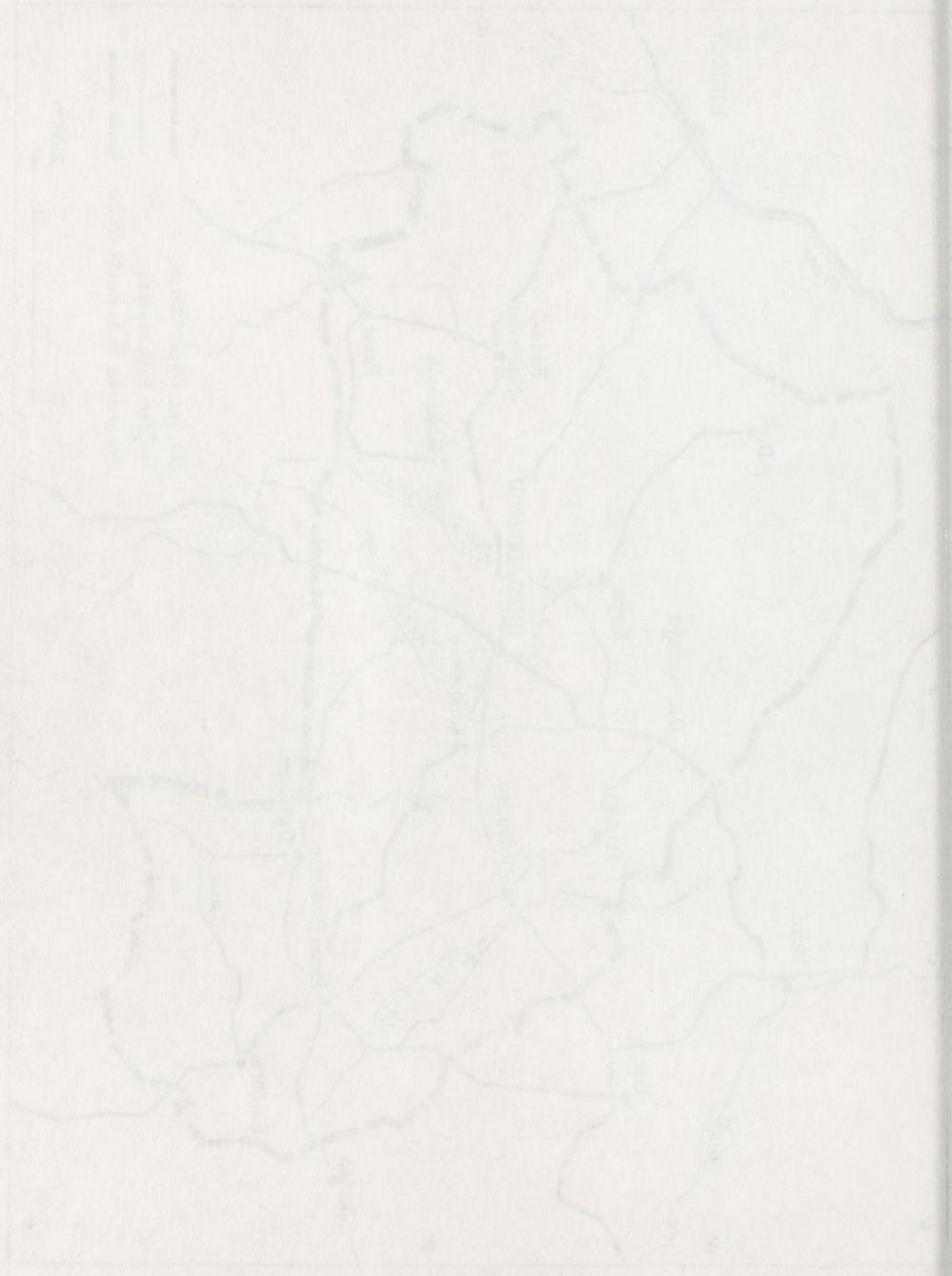
Nous espérons que, malgré ces lacunes, notre recherche apportera sa modeste contribution à l'étude des problèmes que l'évolution actuelle de l'Afrique pose aux sociologues et missionnaires.

Paris, 1<sup>er</sup> décembre 1962.



CARTE DE LA HAUTE-VOLTA.

CRUE DE LA HAUTE-LOIRE



*PREMIÈRE PARTIE*

LA COMMUNAUTÉ CLANIQUE

PREMIÈRE PARTIE

LA COMMUNAUTÉ CLINIQUE

## CHAPITRE PREMIER

### LE PAYS MOSSI

La congrégation de sœurs africaines qui fait l'objet de cette étude est spécifiquement mossi. Presque toutes les religieuses qui la composent sont issues de ce peuple ; sa maison-mère, son noviciat, ses postes de mission sont restés fixés en Haute-Volta, à part un essaimage récent en Guinée et au Ghana. Il n'est donc pas possible d'en parler objectivement sans une étude préalable du pays où elle s'enracine si profondément, et dont elle reste dépendante dans beaucoup de ses comportements et jusque dans sa mentalité.

Le pays, ce n'est pas d'abord la nation, mais le terroir natal. C'est là que l'enfant découvre le monde dans l'intensité de ses premières impressions et que l'adulte retrouve l'univers des images familières. C'est l'enracinement dans un terroir, qui donne à l'imagination sa couleur particulière, qui fournit à l'esprit les symboles par lesquels il s'exprime, qui marque le génie propre de la personne et de la race. L'enracinement est en second lieu l'appartenance à une communauté. La communauté ne consiste pas à vivre parmi d'autres hommes, une foule n'est pas une communauté. Elle consiste dans un ensemble de rapports humains à travers lesquels un homme réalise ce don de lui-même à quelque chose qui le dépasse, ce qui est la condition de son plein épanouissement. La famille est la forme fondamentale la plus résistante de cet enracinement, mais elle-même, pour s'épanouir et durer, doit participer à une communauté plus large qui l'insère dans une tradition, une continuité historique, celles d'un peuple. Nous voudrions commencer par noter brièvement ici les aspects les plus spécifiques du terroir mossi. Puis nous en viendrons à la société tribale et à la famille, pour nous arrêter plus longuement à la jeune fille mossi<sup>1</sup>, sujet éventuel de la conversion au christianisme et du passage à l'état de perfection religieuse.

1. Cet ouvrage ne concernant pas un domaine strictement linguistique, nous convenons d'y désigner la langue par le terme *mò:ré*, et les locuteurs par celui

## A. — APERÇU GÉOGRAPHIQUE.

La République de Haute-Volta qui, de 1932 à 1947, a été rattachée à la Côte d'Ivoire pour former la Haute-Côte d'Ivoire, et dont les frontières ont été fixées en 1947, occupe une superficie de 314 000 km<sup>2</sup>, soit environ les trois-cinquièmes de la France. Elle s'étend sur 820 km d'Est en Ouest, et sur 480 km du Nord au Sud ; elle est comprise, en latitude, entre 9° et 15° Nord, et en longitude, entre 5° et 2° Est.

Le territoire voltaïque se situe à l'intérieur de la boucle du Niger ; il est en majeure partie constitué par le cours supérieur des trois Volta, la Volta noire (région de Bobo-Dioulasso), et en pays mossi, la Volta rouge et la Volta blanche.

Il est délimité, au Nord et à l'Ouest, par le Mali, au Sud par la Côte d'Ivoire et le Ghana, le Togo et le Dahomey, à l'Est par le Niger. Il repose tout entier sur un ancien et vaste socle cristallin, formant un plateau latéritique légèrement incliné du Nord au Sud, d'une altitude moyenne de 200 à 300 mètres. Une ligne de collines l'entoure, suivant le tracé de la boucle du Niger à l'Ouest, et séparant le bassin du Niger de celui des Volta.

Les Mossi occupent, au centre du territoire, environ un tiers de la superficie de la Haute-Volta. Ils sont entourés de divers autres peuples : Peul au Nord, Gourmanche à l'Est, Bobo et Gourounsi au Sud-Ouest, etc. Ils se répartissent entre les cercles de Ouagadougou, Ouahigouya, Tenkodogo, Koudougou, Dedougou, Yako, Kaya, Diapaga, Dori, Fada Ngourma, Bogande, etc., soit trente-neuf en tout.

Qu'il survole le pays mossi, ou sillonne de part en part ses pistes, le voyageur est toujours saisi par son caractère d'aridité et de monotonie. C'est la plaine horizontale, sans nul relief, sans aucune de ces zones forestières qui donnent à l'Afrique sa luxuriance et son mystère sacré. Rien que la savane d'herbe, maigrement arborée, qu'entre-coupe de temps à autre des marigots sans écoulement apparent. Bien souvent, même en saison sèche, le fragile manteau végétal jauni par la sécheresse, se tache de plaques rouges : la croûte de latérite affleure partout, indiquant la stérilisation du sol.

Sur la carte, le réseau hydrographique paraît important et bien réparti, mais ici comme souvent en Afrique, le « fleuve ne répond

de Mossi. Nous ne ferons usage que du genre masculin et du nombre singulier ; quant à l'orthographe, nous nous en tiendrons à celle du dictionnaire du R. P. ALEXANDRE (*Mémoires de l'IFAN*, n° 34, Dakar, 1953) toutefois, pour des raisons d'ordre typographique, le macron [-] sera remplacé par [:] placés après la lettre. Pour les textes originaux cités en appendice, nous indiquerons simplement la source des transcriptions.

nullement aux espérances que les premiers explorateurs mettaient en lui<sup>1</sup> ». Les trois Volta, la Noire, la Rouge, la Blanche, ont un faible débit, coupé de rapides qui rendent la navigation impossible.

De plus, en certains endroits, la mouche tsé-tsé infeste encore les galeries arborescentes qui bordent les eaux, éloignant l'homme des berges aux terres plus humides et fécondes ; mais l'état de ces rives n'est plus ce qu'il était il y a un demi-siècle ; ici ou là, l'homme commence à vivre.

L'harmattan, vent soudanien continental, durcit encore cette plaine brûlée où il ne trouve aucun obstacle. Si « par sa sécheresse cette masse d'air a une influence décisive sur la vie ou plutôt les sommeils en Afrique occidentale<sup>2</sup> », elle joue ici son plein jeu. Dans le silence accablé de la brousse de l'Est, l'harmattan fait crisser les épis, éclater les arbres, tourbillonner des nuages opaques de poussière rouge. Il inquiète l'animal et déprime l'homme.

Mais, sous ce climat « de type tropical qui se caractérise déjà par une sécheresse très sensible annonçant les pays sahéliens de Dori<sup>3</sup> », bien plus grave est l'angoisse de l'eau. L'alternance de la saison sèche déjà très longue, — de novembre à avril — et de la saison des pluies — de mai à fin octobre, avec un maximum de pluviosité généralement en août, — est irrégulière dans ses précipitations. Qu'une année de faibles chutes d'eau succède à une année humide, le paysan vivra sur les réserves de grain qu'il ne manque pas de faire à chaque récolte ; mais si plusieurs années de sécheresse éprouvent le pays, alors c'est la disette, le désastre.

Car nous sommes en plein terroir d'une agriculture fondée sur le mil ; la bouillie de mil fait le fond de la nourriture et si d'autres légumes, d'autres produits de petit élevage, de cueillette, de chasse ou de pêche s'y ajoutent, on peut dire que c'est surtout à titre de condiment<sup>4</sup>. Toute la vie de l'agriculteur mossi est ordonnée autour des semailles et de la moisson du mil, de sa conservation, de sa répartition aux membres de sa famille, de l'utilisation de ses sous-produits tels la paille, etc. La vie de la femme, nous le verrons, se passe en majeure partie à le vanner, le moudre, le pétrir. Les liturgies agraires ont pour objet principal sa sacralisation. Si bien qu'il faut parler ici, bien plus que d'une économie rurale, d'une civilisation du mil. « Dieu nous a donné la plus mauvaise terre du monde », disent souvent les

1. RICHARD-MOLARD, *Afrique occidentale française*, Paris, Berger-Levrault, 1958, p. 36.

2. RICHARD-MOLARD, *op. cit.*, p. 15.

3. DUBOURG, « Le village de Taghalla », dans *Cahiers d'Outre-Mer*, n° 4 (octobre-novembre 1957), p. 1.

4. En Haute-Volta, la consommation annuelle de viande, presque exclusivement urbaine, était en 1958 de 5,500 kgs par habitant.

Mossi, mais ils ajoutent : « Heureusement le mil y pousse, qui donne trois cents grains pour un <sup>1</sup> ».

Nous n'avons séjourné en Haute-Volta qu'à la saison sèche ; aussi ne pouvons-nous décrire la très brève saison de juin à fin septembre, dont tous les Mossi nous ont parlé comme d'un printemps paradisiaque. Alors les herbes neuves couvrent la pauvre terre d'un tendre tapis vert où pointent les fleurs multicolores. Elles prennent rapidement la stature d'homme, et il faut sarcler activement les pistes et les abords de l'habitation, qu'elles envahissent. La brousse est submergée d'une grande vague de fraîcheur et d'espérance : la moisson s'annonce bonne, et elle sera vite là.

Les migrants eux-mêmes, qui partent nombreux vers la côte pendant la saison sèche pour gagner un peu d'argent, ne résistent pas à son appel. Dans l'évolué pourvu d'une situation administrative, d'un travail technique relativement bien payé, l'agriculteur subsiste aussi. Il saura s'arracher quelques heures au bureau ou à l'usine pour enseigner, sarcler, récolter son petit champ personnel, ou donner un coup de main à ceux de sa parenté.

Une partie assez appréciable de la population de la Haute-Volta émigre volontiers, — mais avec quelque espoir de retour : rares sont ceux qui n'escomptent pas finir leurs jours dans leur pays, et la plupart ne partent que pour quelques mois. Ils sont attirés par les régions urbanisées du Sud, le Ghana ou la Côte d'Ivoire, où il est possible, dit-on, de trouver du travail et de réunir l'argent nécessaire à l'impôt, à la préparation d'un mariage ou à l'achat d'un vélo. En fait, ils peuplent les faubourgs misérables des villes, et s'ajoutent trop souvent aux nombreux chômeurs. En l'absence de statistiques officielles, il semble qu'il y ait ainsi 200 000 Voltaïques en Côte d'Ivoire, et à peu près autant au Ghana <sup>2</sup>. En Côte d'Ivoire on trouve des Voltaïques, non seulement autour des agglomérations urbaines, mais aussi, et en nombre plus important, « dans la bande forestière qui longe le golfe de Guinée [...], (où) il existe des zones rurales riches où l'extension des cultures d'exportation a suscité d'importantes migrations. Les migrants vivent dans des quartiers séparés de ceux des Agni autochtones ; il arrive même, dans certains villages, que les arrivants soient numériquement majoritaires. Cela n'est d'ailleurs pas sans produire entre groupes de droit et de coutume divers, des heurts juridiques et économiques <sup>3</sup> ».

1. Le territoire voltaïque est agricole à 95 %. L'industrie est au stade de début ; on l'orienté vers les corps gras, le sisal, les transports, le bâtiment.

2. Cf. Mgr YUGBARE, « Migration et apostolat en Haute-Volta », dans *Église vivante*, n° 2 (mars-avril 1960), p. III.

3. J. L. BOUTILLIER, *Bongouanou, Côte d'Ivoire*, Coll. L'homme d'Outre-Mer, n° 2, Paris, Berger-Levrault, 1960, p. 135.

## B. — APERÇU HISTORIQUE.

Mais quand donc cette population rurale s'est-elle fixée au cœur de la savane aride, balayée par les vents et qu'embrasent sans cesse les feux de brousse ? Comment, dans des conditions de terrain et de climat si médiocres, pour ne pas dire si hostiles, a-t-elle pu prospérer au point de former aujourd'hui une masse compacte d'un million sept cent mille hommes, soit la moitié de la population totale de la Haute-Volta ?

« Ces chiffres sont par eux-mêmes éloquentes, quand on sait la faiblesse des densités en Afrique. La moyenne des densités est en effet, ici, de vingt-cinq habitants au km<sup>2</sup>, mais l'habitat étant groupé en taches compactes, on peut trouver en certaines régions, Kaya par exemple, des densités de plus de cinquante. C'est en A.O.F. un cas unique pour les populations rurales<sup>1</sup>. »

Aucun ethnographe, à notre connaissance, n'a donné de motif bien décisif à cette prospérité, de soi paradoxale, mais le sociologue s'interroge sur le long passé prestigieux de ce peuple marqué profondément par l'action durable d'un pouvoir politique stable, et qui forme une nation authentique, consciente de son originalité et de sa force.

Avant l'arrivée des Mossi en Haute-Volta, au x<sup>e</sup> siècle de notre ère, les renseignements que nous pouvons avoir sur l'histoire du pays sont très rares. Cependant il existe, notamment dans la région de l'Ouest, chez les Lobi, des « gisements lithiques » : hachettes, ciseaux et coins de pierre qui éveillent l'idée de temples funéraires ; dessins rupestres d'animaux et de cavaliers ; enfin, objets de cuivre. Ces pièces ont un grand intérêt, que plusieurs historiens ont remarqué ; mais elles appartiennent aux incertitudes de la préhistoire africaine<sup>2</sup>.

Nous ne connaissons rien de la protohistoire et de l'histoire de la Haute-Volta jusqu'à l'époque où, au xi<sup>e</sup> siècle, les Mossi guerriers et conquérants, se sont superposés en tant que classe dirigeante à une population autochtone agraire qui a encore ses représentants dans les « maîtres de la terre » liés par contrat sacré aux esprits et aux forces du lieu. Le point d'apparition des Mossi est unanimement situé à Gambagha (Gold Coast) ; mais, auparavant, d'où venaient-ils ? Bien des hypothèses se sont fait jour, dont certaines se contredisent<sup>3</sup>.

1. Cf. H. LABOURET, « Le mystère des ruines du Lobi », dans *Revue d'Ethnologie*, 1920, p. 177. — Dr R. VERNEAU, *Découverte des grandes ruines à Gaoua*, Paris, 1902.

2. LE MOAL, *Le peuple mossi* (Rapport dactylographié de l'IFAN, Ouagadougou), p. 17.

3. Cf. TAUXIER, *Nouvelles notes sur les Mossi*, Paris, Larose, 1924. Il y résume l'opinion de Marc, Lambert, Delafosse, Ruelle, Binger, etc.

Ainsi le lieutenant Marc place l'origine des Mossi dans l'Est, « probablement dans le Soudan centre-africain de la région du Tchad : toutes les traditions mossi sont unanimes à placer très loin dans l'Est leur pays d'origine <sup>1</sup> ». Telle est aussi l'opinion de Baumann qui résume ainsi leur histoire : « Les Mossi sont venus de l'Est, au delà du Niger ; ils ont conquis le Dagomba et le Gambagha avec un chasseur conquérant, le pouvoir du Mossi s'est étendu du Sud vers le Nord. Oubri aurait régné au XII<sup>e</sup> siècle.

« En 1336, les Mossi occupaient déjà le Yatanga, (date aussi de la prise de Tombouctou pour quelques années). Vers la même époque, les Mossi se sont rendus dans le Sud jusqu'à Oua sur la Volta noire où ils se sont mélangés aux autochtones et ont donné naissance à des peuples nouveaux (Dagaris, Oualas, Nankans). D'autre part, ils ont conquis tout le Gourma à l'Est.

« Au début du XVI<sup>e</sup> siècle, le grand royaume mossi s'écroula après de grands combats avec les royaumes songhaï et mellé : le Yatanga se rendit indépendant, ainsi que le Gourma <sup>2</sup>. »

Même au XV<sup>e</sup> siècle, à l'époque des grands « rassembleurs de terres », les territoires occupés par les Mossi ne formèrent pas un royaume unique. Il y avait au centre le royaume de Ouagadougou ; au Nord, celui de Yatanga, toujours plus fragile, parce qu'il était au contact de puissants voisins, les Mali par exemple ; à l'Est le royaume gourmanche, le troisième des États mossi. Il serait trop long et trop complexe d'étudier ce que nous savons des transformations successives de ces États ; ils se regroupaient ou se divisaient fréquemment, au gré des invasions et des héritages ; et il ne nous reste bien souvent que des listes de conquérants, et des récits d'épisodes héroïques.

L'histoire des Mossi ne s'est réellement transformée qu'au XIX<sup>e</sup> siècle, à l'époque de la colonisation. Les royaumes mossi étaient affaiblis <sup>3</sup> ; les nobles locaux accroissaient peu à peu leur pouvoir aux dépens du gouvernement central, en sorte que les invasions étaient fréquentes. Entre 1872 et 1897, les Djermabé, peuple autochtone que les Mossi, autrefois, avaient refoulé vers l'Est, dévastent le pays. Puis ce fut Samory. La conquête française se fit assez rapidement, en 1896 ; l'armée mossi n'était pas une armée régulière, et ne possédait pas d'armements modernes.

Les anciennes institutions restèrent en place : les Français s'efforcèrent le plus possible de les maintenir, et le *Mō:gho-Nāba* continue

1. MARC, *Le pays mossi*, Paris, Larose, 1919, p. 34.

2. BAUMANN et WESTERMANN, *Les peuples et les civilisations de l'Afrique*, Paris, Payot, 1948, p. 403.

3. En réalité, tout ce que nous connaissons de l'histoire du royaume mossi, présente une alternance de périodes de concentration plus forte du pouvoir central, et de reprise d'autonomie régionale.

de régner, même s'il ne gouverne plus. Mais depuis 1896, la colonisation française rapprocha les Mossi des peuples et États voisins. En 1919, les diverses régions qui forment le bassin supérieur des Volta, furent détachées de la colonie du Haut-Sénégal et Niger, pour former le territoire de la Haute-Volta. Supprimé en 1932, ce territoire fut rétabli en 1947, dans ses frontières actuelles ; il accéda à l'indépendance, comme la plupart des États d'Afrique occidentale, en 1960.

### C. — APERÇU ETHNOGRAPHIQUE.

Nous avons vu que les Mossi ne sont pas le seul ensemble ethnique de Haute-Volta : ils occupent tout le centre du pays, et à l'Est, les Gourmanche leur sont apparentés ; mais on trouve au Nord et à l'Ouest, des groupes très distincts et assez caractérisés.

Les Mossi sont très nettement majoritaires — un million sept cent mille. Leur activité agricole n'est pas très différente de celle des autres cultivateurs africains ; mais la collectivité, profondément influencée par un long passé de traditions et de structures féodales, a des caractères propres. Les Mossi constituent un groupe ethnologique homogène. Ils sont de type soudanais, « de taille plutôt au-dessus de la moyenne, mésocéphales dans la majeure partie des cas, de teint assez cuivré<sup>1</sup> ».

Mais l'homogénéité du peuple mossi n'est qu'un résultat. Au delà d'une longue tradition de coutumes, de structures et de langue, on retrouve des croyances et des usages si originaux et unis qu'il faut supposer la fusion de plusieurs éléments. Ainsi à la religion céleste qui fait du *Mö:gho-Nāba* le Dieu Solaire Céleste, se superpose un vieux culte de la terre : il a été relégué dans les familles d'agriculteurs, mais Baumann analyse avec beaucoup de force ses manifestations et montre son importance<sup>2</sup>. Tauxier note que l'élection du *Mö:gho-Nāba* rappelle celle du Négus d'Abyssinie<sup>3</sup> ; dans l'un et l'autre cas il croit retrouver la même période de vacance et d'anarchie ; mais ces analogies ne nous semblent nullement probantes, car on les retrouverait par exemple chez les Yorouba et dans certains royaumes des Grands Lacs. Par ses vêtements, le Mossi suggère parfois des populations plus nordiques, et l'on ne peut oublier qu'au XIV<sup>e</sup> siècle l'empereur

1. C. KASSOUM, *Conséquences de la colonisation sur la vie coutumière en pays mossi*, thèse de doctorat présentée à la Faculté de Droit de l'Université de Montpellier, 1955, p. 51.

2. BAUMANN, *Schöpfung und Urzeit in Mythos der Afrikanischen Völker*, 1936, p. 148.

3. TAUXIER, *op. cit.*

des Mossi se rendit maître de Tombouctou. Enfin les Mossi font usage du cheval, et lui doivent une part de leur prestige ; la cavalerie du *Mö:gho-Nāba*, redoutée, s'élevait, nous dit la tradition, jusqu'à concurrence de 10 000 chevaux. Maintenant encore, les nobles mossi ont gardé la passion du cheval, singuliers en cela par rapport à leurs voisins : les chefs coutumiers se montrent encore fiers cavaliers sur leurs montures richement caparaçonnées. L'importance des chasseurs est aussi très notable, malgré la disparition croissante du grand gibier.

De février à avril, les villages s'unissent pour de lointaines battues sur lesquelles le *Nāba* prélève encore les meilleures prises. Ses expéditions sont dirigées par des « maîtres de chasse ». Les rites et légendes de chasse sont nombreux et témoignent sans doute de l'absorption de chasseurs de steppe refoulés du Sahel.

Tous ces faits révèlent, outre des contacts avec des populations plus septentrionales, l'antique fusion, dans les régions voltaïques, de deux communautés ethniques : une couche dominante, à tendances aristocratiques, qui a élaboré une organisation différenciée et hiérarchisée ; une couche autochtone, dominée par la précédente, puis lentement assimilée, que Baumann qualifie de « soudanaise archaïque », et dont il retrouve la trace en d'autres régions de l'Afrique occidentale.

Les Mossi proprement dits, forment la couche conquérante, qui s'établit en Haute-Volta aux <sup>x</sup><sup>e</sup> et <sup>x</sup><sup>e</sup> siècles de notre ère. Sans doute venaient-ils de l'Est, de la rive gauche du Niger ; mais leurs origines demeurent assez obscures. Il est pourtant certain qu'ils ont assimilé divers éléments ethniques pour former avec eux un peuple homogène ; les structures qu'ils mirent en place restent cohérentes jusqu'à la fin du siècle dernier, au moment où la colonisation française, tout en s'efforçant de les conserver, vint les ébranler.

#### D. — STRUCTURES POLITIQUES ET SOCIALES.

« ... Parmi les peuples de Haute-Volta, les Mossi, les Dagomba et les Mamprusi ont des structures d'organisation politique de type centralisé [...] ; l'aristocratie de chacune de ces trois nations prétend descendre de conquérants venus d'autres pays, qui se seraient d'abord établis dans le pays mamprusi, puis répandus dans les zones situées au Nord et au Sud de cette région. Leurs trois chefs suprêmes maintiennent entre eux des liens empreints de cérémonial qu'ils expliquent par des traditions quasi-mythiques de parenté et de migration, traditions qui sont bien connues dans leurs trois pays respectifs<sup>1</sup>. »

1. M. FORTES, *The dynamics of clanship among the Tallensi*, Londres, Oxford University Press, 1945, p. 5 (traduit par nos soins).

Le *Mö:gho-Nāba* jouissait d'un pouvoir incontesté, son autorité s'étendait par l'intermédiaire des *Kombré*, « chefs de canton », aux lieux les plus reculés de son royaume. Dans sa capitale le *Nāba* entretenait une cour nombreuse, régie par un code hiérarchique précis. Les ministres avaient, à côté de leurs fonctions propres à la cour, une certaine autorité sur des groupes de cantons, autorité très relative du reste, car il était loisible à un chef de canton de s'adresser directement au *Nāba* sans solliciter l'intermédiaire du ministre. En fait, l'essentiel du rôle dévolu aux ministres, ainsi qu'à certains dignitaires, consistait à élire le successeur du *Mö:gho-Nāba* à sa mort.

Bien que souverain absolu, le *Mö:gho-Nāba* déléguait une partie de son pouvoir aux *Nāba-Kombré* qui formaient la vraie armature administrative du pays ; le plus souvent choisi par la noblesse, mais toujours nommée par le *Nāba*, le *kombré* lui faisait serment d'allégeance, en foi de quoi il jouissait d'une totale autorité dans son fief, dont il répondait devant le seul *Nāba*. Il ne pouvait être destitué, car seule la mort pouvait dissoudre le lien personnel de vassalité : les *Kombré* étaient donc solidement attachés au trône par la foi jurée, par la nature même de la souveraineté concédée — le *nām* que seul le grand *Nāba* peut concéder — tout autant que par l'intérêt<sup>1</sup>.

Si à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, ce système présentait encore une grande cohérence, il n'en était pas moins ébranlé par une certaine faiblesse du pouvoir central. Une fois le pays occupé, l'administration française appliqua deux règles : ne pas renforcer la centralisation politique car rien ne prouvait que le *Mö:gho-Nāba* n'essaierait pas un jour de la renverser : « Nous devons, dit un rapport de 1899, favoriser le plus possible les tendances des grands *Nāba* à rompre les derniers liens qui les attachent encore à Ouagadougou<sup>2</sup>. » Mais aussi maintenir l'ordre établi, car ministres et chefs du *Nāba* étaient faciles à gagner ; si la colonisation leur enlevait leur ancienne puissance, du moins consolidait-elle artificiellement leur supériorité, et leur dignité en était renforcée. D'où, entre chefs traditionnels et fonctionnaires de la puissance coloniale, une sorte de pacte qui n'empêcha pas pour autant l'administration de transformer la hiérarchie, lorsqu'elle était peu commode ou sans aucune efficacité, par exemple dans la province de Ouagadougou.

Il en résulta, pour la chefferie et les cadres traditionnels, une certaine impopularité : de 1930 à 1947, par exemple, « ce fut une époque

1. Cf. LE MOAL, *op. cit.* Dans la suite de ce rapport, l'auteur analyse longuement les répercussions actuelles de la démocratisation sur les structures traditionnelles.

2. Cité par LE MOAL, *op. cit.*

de travail forcé qui laisse un sombre souvenir dans le pays <sup>1</sup> ». Nous avons été frappée de constater, au marché de Ouagadougou, que les disques en *mô:ré* les plus courants étaient des enregistrements, assez médiocres du reste, de plaintes populaires et nostalgiques sur le travail forcé à la ligne de chemin de fer. Elles nous rappelaient l'un des thèmes majeurs des chansons folkloriques chinoises : les lamentations des épouses et des amants sur l'interminable absence et la mort des hommes réquisitionnés pour la construction de la Grande Muraille.

Il était naturel qu'en réponse à ce courant d'opinion, ainsi que dans un souci de modernisation, les dirigeants du pays, après l'indépendance, diminuent l'importance de ces anciennes structures. La chefferie ne fut pas supprimée en Haute-Volta, comme ce fut cependant le cas en Guinée ; mais déjà, dans une grande partie du Yatanga, le parti politique M.D.V. a réussi à l'amputer de toute influence pratique. Les progrès de la scolarisation, le développement de la conscience politique, l'accroissement futur des agglomérations urbaines ne peuvent qu'amener de nouvelles transformations.

D'ailleurs, pour comprendre les tendances de la vie politique mossi, il faut tenir compte de sa structure sociale. Sous l'apparente uniformité de la population, se cache une structure complexe que l'on peut schématiser sur le triple plan de la composition ethnique, du système familial et de la superposition des classes sociales traditionnelles.

Sur le plan ethnique, on relève de nombreuses et profondes inégalités. Il y a d'abord l'ensemble des *burkina*, « hommes libres » ; parmi eux, la première place revient aux *nakoambgha*, nobles possédant de nombreux privilèges, tels que cadeaux coutumiers, droit de pillage en certaines occasions, etc. Puis viennent les *na-yîr-déë*, « vassaux des chefs », simples Mossi qui ne sont pas des serviteurs, mais doivent cependant certaines prestations au grand *Nāba*. Enfin on trouve les *nyōnyō:gha*, *yargha*, etc., tous de condition libre, et formant une classe de roturiers. Un autre groupe est formé par les forgerons constitués en castes particulières. En dernier lieu, viennent les *yamba*, « esclaves », souvent d'origine gourounsi, et anciens captifs de guerre.

Ainsi existe-t-il, de façon assez sensible, tout un réseau d'antagonismes et d'affinités entre les différents éléments ethniques, mais bien au delà des idées préconçues, il y a une véritable conscience de groupe : les Mossi forment une société globale. Le Mossi aime son pays natal, mais le sens national reste le plus souvent informulé ; l'attachement à la terre des ancêtres se concrétise plutôt dans un sentiment familial

I. LE MOAL, *op. cit.*

très développé. C'est dans ce groupe que s'épanouit la vraie personnalité du Mossi.

Mais là aussi, on voit partout des symptômes de transformation. L'introduction de la civilisation occidentale et urbaine, l'influence chrétienne ont fait connaître, peu à peu, le type européen de cellule familiale. L'autorité du chef de la famille ancienne n'est plus aussi forte, et les femmes mossi supportent de moins en moins tout abus de son autorité. « La société mossi souffre donc d'un certain désajustement causé par l'effritement du respect de la coutume... Les deux bases traditionnelles de la société, chefs territoriaux et chefs de famille, font face à de continuelles atteintes à leur pouvoir. A des titres divers, ils se heurtent aux chefs politiques et aux jeunes évolués épris de liberté, mais ils assurent la liaison entre le passé et un présent plein d'embûches <sup>1</sup>. »

#### A. — LA FAMILLE.

##### 1. LE MOAL, *op. cit.*

réflexions qu'il a pu faire de loin sur la famille africaine, l'observateur occidental se trouve dépaycé quand il entre en contact avec elle. Il lui faut composer avec ses notions d'appréciation, à la fois les plus instinctives et les mieux encadrées, de fait de son hérédité, de sa culture, de ses conceptions sociales et religieuses.

Il sait, a priori, que le cadre du groupe familial n'est pas tel le type conjugal, mais le grand famille formé par un groupe de conjoints amis entre eux par des droits et des devoirs communs, auxquels les individus et les couples ne sauraient se soustraire. Car le mariage africain est établi par l'entente de deux groupes de personnes, à savoir la parenté de l'homme et la parenté de la femme. Le mariage est une alliance entre les deux groupes de personnes, fondée sur l'intérêt commun qu'ils ont à ce que le mariage ait lieu, se poursuive et produise des descendants qui font naturellement partie des deux groupes de parenté. Cependant la nature de cette alliance est complexe et l'on veut comprendre quelque chose aux systèmes africains de parenté.

Ce milieu ne se révèle vraiment qu'à ceux qui ont pu découvrir les secrets de la parenté indigène, variables d'une société à l'autre.

Mais il leur faut encore discerner à quelles lois classiques particulières obéissent les échanges matrimoniaux, cette « circulation des êtres qui, plus que celle des biens, compose la base des rapports humains ». Comme le remarque Lévi-Strauss<sup>2</sup> : « l'échange (dans les sociétés primitives), est essentiel, car il englobe à la fois certains

<sup>1</sup> R. H. ROBERTS, *Aspects of social and marriage*, London, Oxford University Press, 1952, p. 46.

<sup>2</sup> Cf. LÉVI-STRAUSS, *Éléments de géométrie*, Paris, Plon, 1955, p. 25.

<sup>3</sup> Cf. LÉVI-STRAUSS, *Les structures élémentaires de la parenté*, Paris, 1949, p. 22.



## CHAPITRE II

# LA SOCIÉTÉ MOSSI

### A. — LA FAMILLE.

Malgré toutes les réflexions qu'il a pu faire de loin sur la famille africaine, l'observateur occidental se trouve dépaysé quand il entre en contact avec elle. Il lui faut rompre avec ses normes d'appréciation, à la fois les plus instinctives et les mieux enracinées, du fait de son hérédité, de sa culture, de ses convictions morales et religieuses.

Il sait, *a priori*, que le cadre du groupe familial n'est pas ici le foyer conjugal, mais la grande famille formée par un groupe de consanguins unis entre eux par des droits et des devoirs communs, auxquels les individus et les foyers ne sauraient se soustraire. Car le mariage africain « est établi par l'entente de deux groupes de personnes, à savoir la parenté de l'homme et la parenté de la femme. Le mariage est une alliance entre les deux groupes de familles, fondée sur l'intérêt commun qu'ils ont à ce que le mariage ait lieu, se poursuive et fournisse une descendance qui fera naturellement partie des deux groupes de parenté. Comprendre la nature de cette alliance est essentiel si l'on veut comprendre quelque chose aux systèmes africains de parenté <sup>1</sup> ». Ce milieu ne se révèle vraiment qu'à ceux qui ont pu découvrir les secrets de la parenté indigène, variables d'une société à l'autre.

Mais il leur faut encore discerner à quelles lois claniques particulières obéissent les échanges matrimoniaux, cette « circulation des êtres qui, plus que celle des biens, compose le tissu des rapports humains <sup>2</sup> ». Comme le remarque Lévi-Strauss <sup>3</sup>, « l'échange (dans les sociétés primitives), est essentiel, car il englobe à la fois certains

1. RADCLIFFE-BROWN, *African systems of kinship and marriage*, Londres, Oxford University Press, 1950, p. 46.

2. G. BALANDIER, *Afrique ambiguë*, Paris, Plon, 1957, p. 23.

3. C. LÉVI-STRAUSS, *Les structures élémentaires de la parenté*, Paris, P.U.F., 1949, p. 81.

objets matériels, des valeurs sociales, et les femmes ; tandis qu'au regard des marchandises, ce rôle a progressivement diminué d'importance au profit des autres modes d'acquisition, il a, au contraire, en ce qui concerne les femmes, conservé sa fonction fondamentale ». Ailleurs la coutume sépare les « trois fins du mariage que le droit occidental ne nous a pas habitués à distinguer : la vie en commun des époux, la procréation d'enfants, et le devoir d'éducation de ces enfants <sup>1</sup> ». Mais surtout le caractère strictement nataliste et social du mariage africain déconcerte l'Européen, pour lequel l'exaltation du couple et la liberté individuelle sont primordiaux. Pour en venir au cas concret qui nous occupe ici, nous voudrions essayer de chercher en quoi consiste la famille mossi, non pas tant observée du dehors comme nous n'avons pu le faire que trop superficiellement, mais vue du dedans, définie et intégrée par un Mossi lui-même dans sa vision globale de l'univers. Voici ce que nous a fait entrevoir un guide particulièrement qualifié <sup>2</sup>.

Il est important de souligner que hiérarchie sociale et organisation familiale ne sont ni indépendantes, ni antagonistes, et que les cellules élémentaires de la société sont les familles regroupées en quartier, village, canton, province, enfin pays Mossi. Aussi faut-il envisager la famille sous le double rapport du *būdu*, « semence » — donc sous un aspect de cellule sociale — et du *doghem*, « naissance » — c'est-à-dire en tant que communauté de sang. En fait la cellule sociale, édiflée sur la base du lien de sang du côté paternel, se différencie par l'identité du chef de famille dont elle reconnaît l'autorité. Ainsi une femme mariée appartient à sa propre famille de naissance, par le *doghem*, mais par le mariage elle est entrée dans le *būdu* de son mari, et désormais elle est placée sous l'autorité du *būdkä:sma*, « chef de famille », de ce nouveau *būdu*.

L'ensemble du *būdu* mossi obéit au *būdkä:sma*, représentant direct des ancêtres de la famille. C'est le membre le plus ancien de la lignée paternelle, et il a sous son autorité les différents *yīr-soba*, « chefs de case », de la famille ; une femme ne peut jamais tenir le rôle de *būdkä:sma*. C'est naturellement lui qui offrira le sacrifice annuel sur la tombe des ancêtres, même si un membre de la famille avait une importante position, à la tête d'une province par exemple. C'est qu'en fait le *būdkä:sma* a autorité sur personnes et choses de la famille ;

1. J. BINET, *Le mariage en Afrique noire*, Paris, éd. du Cerf, 1959, p. 49.

2. Il s'agit du P. Paul ZUNGRANA récemment nommé archevêque de Ouagadougou. Issu lui-même d'une noble famille de chefs, il est l'auteur d'une thèse de doctorat en droit canonique, dont l'original, encore inédit, se trouve à la Bibliothèque de l'Université Grégorienne de Rome, sous le titre *La liberté du consentement dans le mariage mossi*, 1952. Nous ne faisons que résumer ici, avec sa gracieuse autorisation, un chapitre de cette thèse dactylographiée, ainsi que l'essentiel de nos conversations.